



COVID-19 Mesures de prévention de la Municipalité Lac-des-Seize-Îles

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

COVID-19 Mesures de prévention

Lac-des-Seize-Îles, le 17 mars 2020 – Le 17 mars, dans une approche préventive et coordonnée avec les différents paliers gouvernementaux, la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire appliquer des mesures préventives afin de limiter la propagation du virus COVID-19.

Soyez assuré que votre conseil municipal et l'équipe administrative est préoccupé par la situation et s'est doté des priorités suivantes : la protection de la population et du personnel, le maintien des services municipaux et le respect des mesures instaurées par la santé publique et les différents paliers gouvernementaux.

Les mesures suivantes prennent effet aujourd'hui, lundi le 17 mars pour une durée indéterminée :

- Fermeture de la bibliothèque;
- Centre de conditionnement physique;
- Annulation de tous les cours et activités ayant lieu au Centre communautaire;
- Accès restreint au public aux locaux administratifs de la Municipalité. Nous invitons les citoyens et toutes autres personnes à prioriser les contacts téléphoniques et électroniques plutôt que de se présenter sur les lieux;

Chaque personne ayant un rôle à jouer afin de diminuer les risques, la Municipalité demande donc à ses citoyens de respecter les recommandations du gouvernement ainsi que les mesures minimales d'hygiène.

Pour plus de renseignements sur les mesures à prendre pour réduire le risque de contracter ou de transmettre une infection, visitez [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus). Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter, sans frais, le 1 877 644-4545.

-30-

Source :

Simon Leclerc, Directeur général

459 226-3117

[info@lac-des-seize-iles.com](mailto:info@lac-des-seize-iles.com)